



Les organismes œuvrant à la promotion des intérêts et à la défense des droits des personnes handicapées

DES ACTEURS CLÉS DANS LA RELANCE POST-PANDÉMIE

AVIS DU REGROUPEMENT D'ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
www.raphat.ca

Déposé au ministre des Finances du Québec
Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2021-2022

12 février 2021

Présentation du regroupement :

Constitués d'organismes locaux et régionaux œuvrant auprès des personnes handicapées, les membres du regroupement se sont engagés à la défense des droits et à la promotion des intérêts des personnes handicapées. Nous travaillons ensemble à la transformation sociale afin de favoriser l'intégration sociale des personnes handicapées de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le regroupement d'associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue est membre du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) et participe à la campagne Engagez-vous pour le communautaire.

NOS RECOMMANDATIONS

À un moment où les communautés n'ont jamais eu autant besoin des organismes communautaires et où le ministre du Travail, le de l'Emploi et de la Solidarité sociale est sur le point de dévoiler son plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC), le budget 2021 est un rendez-vous à ne pas manquer entre les organismes communautaires et le gouvernement. Il s'agit d'une occasion unique, pour le gouvernement, de mettre en place des mesures structurantes pour améliorer, à long terme, la situation des organismes et pour renforcer leur capacité d'agir à un moment où ils sont des acteurs clés pour la reconstruction du filet social dans le cadre de la post-pandémie.

Dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie de la population, d'assurer le respect de leurs droits et de réduire les inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches, nous recommandons que le gouvernement soutienne adéquatement l'action communautaire autonome et la justice sociale.

Plus précisément, à l'instar du RQ-ACA et de ses membres, le Regroupement d'associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue recommandent au gouvernement de :

1. Investir 460 millions \$ supplémentaire dans le financement à la mission globale des organismes d'ACA et ce, afin de favoriser le respect de leur autonomie et de renforcer leur capacité d'agir.
2. Indexer annuellement les subventions à la mission globale de tous les organismes d'ACA selon la hausse des coûts de fonctionnement.
3. Investir massivement dans les services publics et les programmes sociaux afin de réduire les inégalités socioéconomiques et d'améliorer l'accès, sans discrimination, à des services publics universels, gratuits et de qualité.
4. D'ajouter des sommes supplémentaires afin de tenir compte des besoins supplémentaires provoqués par le COVID-19
5. De donner à tous les ministères et organismes gouvernementaux les moyens financiers pour concrétiser les engagements du prochain plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) dont la sortie est prévue pour le printemps 2021.

Ces recommandations vont dans le sens de la campagne [Engagez-vous pour le communautaire](#), qui réunit les 4000 organismes de tous les secteurs de l'action communautaire autonome du Québec.

LE PAGAC – UN RENDEZ-VOUS HISTORIQUE A NE PAS MANQUER!

Pour assurer une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien financier de l'action communautaire, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, a amorcé, en mai 2019, des consultations en vue de l'élaboration d'un nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Plus d'une [centaine de mémoires](#) ont été déposés afin de mettre en lumière les besoins des organismes.

Le Regroupement d'associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue a d'ailleurs contribué à l'écriture d'un mémoire avec l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées [PAGAC_MR_24_AQRIPH.pdf (gouv.qc.ca)], dans le cadre de ces consultations, exprimant les besoins, les préoccupations et les revendications pour la défense collective des droits des personnes handicapées.

Nous avons également contribué à l'écriture d'un mémoire dans une visée régionale en mettant en commun les défis auxquels font face les organismes de notre région en Abitibi-Témiscamingue avec le mémoire du Quintet : https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/PAGAC_MR_29_AT.pdf. En autres, nous y soulignons la grande difficulté d'accessibilité. Le manque d'organisation et de disponibilité des transports en commun et adapté offerts à la population tant au niveau rural qu'urbain complexifie l'accessibilité aux organismes ainsi que le développement de ceux-ci.

Pour être cohérente, notre demande se doit de considérer la réalité des besoins des personnes handicapées, mais également la réalité régionale dans laquelle on vit.

Ce plan d'action, dont la sortie est prévue pour le printemps 2021, est très attendu par les organismes communautaires qui vivent, depuis plusieurs années, dans des situations de sous-financement insoutenables.

C'est pourquoi le Regroupement d'associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue compte sur le ministre des Finances pour donner les moyens au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de réellement faire une différence afin de renforcer la capacité d'agir de l'ensemble des organismes communautaires, en particulier pour les aider à faire face aux défis liés à la pandémie.

LE COMMUNAUTAIRE : UN MAILLON ESSENTIEL DU FILET SOCIAL

Le mouvement de l'action communautaire autonome compte plus de 4 000 organismes répartis dans toutes les régions. Il contribue à maintenir 60 000 salarié-e-s, ce qui représente 1,4 % de l'ensemble des emplois au Québec. Il est soutenu par 425 000 bénévoles qui lui offrent temps et engagement au quotidien. Il est fréquenté par plus d'un million de personnes vivant diverses formes de difficultés.

Pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, il y a plus d'une trentaine d'organismes qui œuvrent auprès des personnes handicapées tant localement que régionalement. Dispersées dans 5 MRC, ces organisations sont portées à bout de bras par des travailleurs, des bénévoles et des familles afin d'offrir le support à ceux qui fréquentent nos installations et utilisent nos services. C'est un défi de taille de maintenir le lien et répondre adéquatement à leurs besoins.

Les organismes du Regroupement d'associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue font partie intégrante du filet social québécois au même titre que les services publics et les programmes sociaux. D'ailleurs nous travaillons de paires afin de développer des projets et des ressources pour répondre aux besoins souvent non comblés des personnes handicapées en termes d'accompagnement, de répit, de loisir et de soutien à la famille.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES : DES ACTEURS CLES DE LA PANDEMIE

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) a dévoilé, en octobre dernier, les résultats d'un sondage exclusif auprès de la population québécoise portant sur le rôle des organismes communautaires durant la pandémie. Le sondage, réalisé par la firme L'Observateur, révèle que les Québécois-es ont une haute opinion de la place des organismes communautaires dans l'espace public. Il est vrai qu'au cours des derniers mois, les organismes ont joué un rôle essentiel durant la pandémie, ne cessant de rivaliser de créativité et de résilience pour continuer d'être présents auprès des populations qu'ils desservent.

- 71,8% de la population croient qu'ils sont des acteurs clés durant la pandémie pour rejoindre les communautés les plus affectées.
- Selon 66,9% de la population, le rôle majeur des organismes communautaires en temps de pandémie est d'aider les gens à combler leurs besoins de base urgents.
- Trois autres rôles ressortent :
 - o aider les gens à comprendre et à respecter les consignes de santé publique (57,9%) ;
 - o soutenir les personnes vivant une situation de vulnérabilité (56,6%) ;
 - o offrir aux gens un espace d'appartenance pour briser l'isolement et pour la création de réseaux d'entraide (54,2%).

Avec la pandémie, les organismes communautaires ont subi une pression supplémentaire importante alors qu'ils devaient combler les manques pour garantir un filet social aux personnes les plus vulnérables – et cette pression engendre des besoins supplémentaires pour tous les organismes.

- D'ailleurs, 80,9% des personnes sondées pensent que les organismes communautaires devraient recevoir un soutien financier de base adéquat pour leurs activités et leur soutien à la population.

Malgré cette pression engendré par la pandémie, les organismes ont fait preuve d'une grande résilience et ont mis à profit leur créativité. Depuis longtemps, on demande aux organismes de faire de grandes choses avec très peu de moyens. Le terme « réinventé » est surfait lorsqu'on parle d'organismes en milieu communautaire. Chaque année, c'est l'incertitude en raison de leur précarité au niveau des ressources financières, humaines et matérielles.

Aujourd'hui, les organismes ont relevé la barre en termes de moyens d'adaptation même si la covid a ajouté des obstacles tels que la distance, la technologie et les nombreuses craintes.

Rapidement, les travailleurs ont répondu à l'appel de leur mission, de leur engagement et de leur valeur envers leurs membres. Ces liens, qu'ils entretiennent avec eux, les ont motivés à proposer une approche d'intervention via le téléphone, l'envoi de lettres, des rendez-vous plein air, des livraisons de repas, de distribution de trousseaux d'activités et d'offre de services en ligne comme zoom. Le tout, dans l'optique d'éviter que les membres perdent leurs repères, que les familles s'épuisent et que, ce qu'ils ont mis des années à bâtir, soit perdu.

C'est avec leur cœur que ces travailleurs ont développé des stratégies pour maintenir les acquis au niveau des capacités physiques, fonctionnelles et sociales. Ils ont souhaité maintenir ce lien puisqu'ils anticipent un retour tardif des activités régulières à la suite de la pandémie.

LE CARACTERE ESSENTIEL DU FINANCEMENT A LA MISSION

Si les organismes d'ACA sont en mesure de jouer un rôle clé pendant la pandémie, c'est grâce à leur autonomie face aux orientations gouvernementales qui leur permet d'avoir une grande capacité de résilience et d'adaptation. Cette autonomie est directement liée au type de financement, à la mission globale, qui leur permet d'avoir le plein contrôle sur les décisions, orientations et actions de leur organisme et leur donne le pouvoir d'agir rapidement et efficacement afin de répondre aux besoins des populations qu'ils rejoignent.

Le caractère essentiel du financement à la mission devient d'autant plus important dans le contexte actuel de crise où le communautaire doit faire face à une recrudescence des besoins et que la tendance semble se maintenir à moyen et à long terme. Cette crise sans pareil a plongé des dizaines de milliers de personnes dans des situations précaires. C'est pourquoi, il nous apparaît crucial de renforcer, dès maintenant, la capacité d'agir des organismes communautaires qui sont en première ligne pour soutenir les populations vivant diverses formes de difficultés.

UNE INDEXATION INEXISTANTE OU INSUFFISANTE

L'absence ou l'insuffisance d'indexation du financement à la mission appauvrit les groupes davantage chaque année, puisqu'ils ne peuvent pas assumer la hausse de leurs dépenses (loyer, électricité, charges sociales comme employeur, etc.). C'est pourquoi l'indexation des subventions à la mission doit être accordée à tous les groupes et calculée en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement, estimée à 3,25% annuellement.

UN MANQUE A GAGNER TOTAL ESTIME A 460M\$

Depuis la mise en œuvre de la [Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire](#) entre 2001 et 2006, jusqu'à tout récemment en 2017, aucun investissement sérieux n'a été fait pour le financement de base des organismes communautaires. Pendant cette période, les demandes d'aide et de soutien ont explosé en raison de la réduction des investissements dans les services publics et les programmes sociaux, en particulier pendant la période d'austérité de 2015 à 2018, plongeant ainsi le communautaire dans une situation de sous-financement perpétuel. Le manque à gagner pour l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome est estimé à 460 millions\$.

Pour le secteur des organismes qui œuvrent auprès des personnes handicapées dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, selon un exercice réalisé en 2018 avec les groupes qui offrent des activités de jour, le manque à gagner pour un financement adéquat s'élevait à 1 042 277\$.

Considérant qu'il s'agit du portrait d'une dizaine d'organismes, on peut estimer que les besoins financiers pour l'ensemble des groupes représentaient à ce moment-là, **au moins le double ou le triple de ce montant**. C'est également sans compter les organismes qui ont pour mission d'offrir du répit ou de l'hébergement. Le financement de base relié à la mission doit être augmenté. Les besoins sont criants. Faute de financement, les services offerts ne combler pas toutes les demandes et les organismes peinent à rejoindre la population qui pourrait avoir besoin d'un support.

Pour comprendre la valeur de ces montants et le manque à gagner, il faut nommer les répercussions sur :

- Le personnel (la rétention du personnel, la reconnaissance des compétences, le salaire adapté, la stabilité d'emploi, la diversité des tâches, le manque de formation, la distribution de contrat et non de permanence, la mobilité d'un secteur à l'autre),
- Le matériel (restreint, non adapté à la clientèle, indisponible, insuffisant ou prêté par autrui sous conditions, bâtiment non-accessible)
- Les utilisateurs (liste d'attente, diminution de service, exclusion en raison des besoins grandissants, vieillissement de la population, inscription à des projets non récurrents)
- L'organisation (constamment en recherche de subventions et non en activité, dénaturation de la mission, manque de temps pour la concertation, diminution des communications avec les contacts ; les partenaires et les familles, manque de temps pour l'évaluation et le développement des services.

N'oublions pas de mentionner que ces constats représentaient essentiellement les besoins des organismes avec leur fonctionnement d'avant la pandémie...

En prévision du dépôt du budget 2021-2022, nous réitérons notre demande de combler les besoins financiers. Les demandes antérieures ont permis à quelques groupes communautaires de faire des gains pour ajouter à leur mission. Nous avons espoir que cette ouverture pour un rehaussement de la subvention à la mission sera le début d'une considération pour combler les écarts financiers des organismes et non un gain isolé. Nous souhaitons planifier et répondre adéquatement à ceux qui utilisent les services des milieux communautaires. Établir ce lien de confiance avec le milieu et les intervenants est long à bâtir et trop facile à perdre. Ensemble, donnons-nous les moyens pour réparer et solidifier le filet social.

UN FILET SOCIAL A RECONSTRUIRE

La crise sanitaire actuelle rend visibles les conséquences du sous-financement des services publics et des programmes sociaux et amplifie les inégalités sociales. À l'instar de la Coalition Main rouge, nous demandons au gouvernement d'adopter certaines mesures fiscales ou de couper dans quelques dépenses, pour aller chercher un potentiel de 10 milliards \$ en revenus supplémentaires, chaque année. Cela permettrait de faire face aux prochaines crises et de réinvestir suffisamment pour le nécessaire renforcement du filet social québécois.

Voir les [solutions fiscales proposées par la Coalition Main rouge](#), disponibles en ligne.